



Ordre du jour

- 1) Election du secrétaire de séance 1
- 2) Approbation du dernier PV du conseil municipal 1
- 3) Décision modificative budget Coutieux 1
- 4) Clôture du budget lotissement 2

Téléphone : 04 68 74 01 55

Courriel : mairie@luc-sur-aude.fr

Web : <https://luc-sur-aude.fr>

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du	29 décembre 2025
Convocation du	22 décembre 2025
Conseillers en exercice	9
Conseillers présents	5
Président	Jean Claude Pons
Secrétaire	Hédy Dargère
Heure début de séance	18H00

Absent : Marion BIFANTE

Absent excusé : Dominique Droit -Annie Piccin – Clara Rivière

Présent : Reginald LOBJOIE - Christian GARCIA - Jean Claude PONS – Hedy DARGERÉ – Simon Escoffier

Procuration : ☐ Non ☐ Non

Documents remis :

1) Election du secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, Monsieur Dargere Hédy ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2) Approbation du PV du conseil municipal du 25 novembre 2025

Le compte rendu ayant été soumis dans sa version provisoire n'a pas appelé de commentaire de la part de la majorité des membres présents, il est donc accepté.

3) Décision modificative budget lotissement de Coutieux

Mr le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à l'écriture d'un certain nombre de comptes afin d'obtenir l'équilibre final des comptes du lotissement. Sont passés :

1 / dépenses de fonctionnement 4617,6€ au compte 605, 0,49€ au compte 65888, 94362,22€ au compte 71355 ;

2/Recettes de fonctionnement : 4617,6€ au compte 71355 et 110159,90€ au compte 777 ;

3/Dépenses d'investissement : 110159,90€ au compte 1068 et 4617,60 au compte 3355 ;

4/Recettes d'investissement : 94362,22€ au compte 3555.

4) Clôture du budget lotissement

Mr le Maire rappelle au conseil que le budget annexe « lotissement de coutieux » a été ouvert par délibération en 2018 car les opérations de lotissement sont caractérisées par leur finalité économique de production, dans la mesure où les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces opérations sont enregistrées dans les comptes de stock jusqu'au dénouement complet de la commercialisation. Compte tenu de la fin des opérations d'aménagement et de la vente intégrale des lots, le budget « lotissement de coutieux » n'a plus lieu d'exister et donc doit être clos.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 18H30.

Le secrétaire
Adjoint au maire

Le Maire
JC Pons

Hédy Dargère

